



Fenêtres cage d'escalier

Par **eliseo**, le 11/07/2013 à 11:21

Bonjour,
je suis propriétaires d'un appartement (immeuble de 1941) à Paris au 5ème.
je suis au dernier étage et la toiture n'est pas isolée, donc en cas de forte chaleur la température devient insupportable.

Des fenêtres sont présentes dans la cage d'escalier mais les poignées ont été enlevées.

première question: est-ce que le fait d'enlever ces poignées est légal?

deuxième questions: ai-je le droit d'ouvrir ces fenêtres pour aérer la cage d'escalier? sachant qu'une de mes voisines s'y oppose pour selon elle des raisons de sécurité:

1- d'accès à son appartement par la dite fenêtre (ce qui à mes yeux me semble infaisable voir suicidaire pour un éventuel cambrioleur)

2- risque de défenestration (ce qui à encore pour moi me semble impossible)

ps: l'entrée de l'immeuble est sécurisée par deux accès par badge (un pour la première porte d'entrée principale et un second une fois dans le hall pour accéder à l'escalier)

merci par avance pour vos réponses

Cordialement

Par **janus2fr**, le 11/07/2013 à 18:37

Bonjour,
Il faut se référer au règlement de copropriété pour voir si quelque chose est précisée pour ces fenêtres.

Et parallèlement interroger le syndic qui doit veiller au respect de ce règlement.